

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 12 | 10 |

L'an 2024, le 16 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2024.

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 2 |

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

Excusés : MME CHEDET Laurence, M. GOIBEAU Ludovic

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : BORDIN Ingrid

2024-087 – Election d'un adjoint

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Alain COPHIGNON, par courrier du 21 novembre, adressé à Mme la Sous-Préfète de La Flèche, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire. Toutefois, il souhaite continuer de siéger au Conseil Municipal,

Il précise également que cette démission a été acceptée le 29 novembre et notifiée par courrier recommandé le 2 décembre à M. Alain COPHIGNON.

Vu la délibération fixant à trois le nombre d'adjoint au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 2 décembre 2024 par Mme Christine TORRES, secrétaire générale, par délégation du Préfet.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal, en vertu de l'article L 2122-10 du CGCT, peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint; celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité le maintien du nombre d'adjoint au Maire à 3
- Décide de pourvoir au remplacement du poste de troisième adjoint laissé vacant,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le quatrième rang
- Procède à l'élection du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Sont candidats : Sandrine HEURTEBISE

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : 10 voix

Mme Sandrine HEURTEBISE est désignée en qualité de troisième adjoint au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire

Antoine d'AMÉCOURT

Secrétaire de séance

BORDIN Ingrid

Publicité des actes de la commune par publication électronique et par affichage le :

17/12/2024